

## **RÉSOLUTION N° 598**

### **ÉLECTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-cinquième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 640 (15), "Élection d'un membre du Comité de révision de la vérification (CRV)",

CONSIDÉRANT :

Qu'il incombe au Comité exécutif d'élire les membres du CRV, conformément aux dispositions de l'article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif et à l'article III des statuts du CRV ;

Que ces statuts prévoient qu'au moins un des trois membres du CRV est élu parmi les candidats proposés par les six États membres de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) qui contribuent le plus à son fonds régulier ; qu'un autre est élu parmi les candidats postulés par les États membres qui ne font pas partie de ceux qui contribuent le plus à ce fonds et qu'un autre est choisi parmi les candidats proposés par tous les États membres de l'IICA ;

Que le délai pour la nomination du membre du CRV choisi parmi les candidats proposés par les États membres de l'Institut qui ne figurent pas entre les six qui contribuent le plus à son fonds régulier, prend fin le 31 décembre 2015 ;

Que, conformément aux dispositions des statuts du CRV, le Directeur général de l'IICA a demandé aux États membres cités dans le paragraphe précédent de présenter des candidats en vue de remplacer le membre du CRV dont le mandat s'achève à la date mentionnée ;

Que, pour répondre à cette demande, les gouvernements du Paraguay et de Saint Christophe et Niévès ont présenté chacun un candidat, la nomination du second pays ayant été reçue tardivement ; et

Que les candidats proposés remplissent les conditions requises pour être membre du CRV,

DÉCIDE :

D'élire Mademoiselle Antonette R. Hodge, de Saint Christophe et Niévès, comme membre du CRV, au poste réservé à un candidat proposé par tous les États membres, à l'exception des six pays qui contribuent le plus au Fonds régulier de l'IICA, pour une période de six ans, qui commence le 1er janvier 2016 et s'achève le 31 décembre 2021.